

Ces couvertures supplémentaires ne peuvent être souscrites qu'en combinaison avec une assurance de protection juridique Orion MEDIC.

Les questions de la proposition d'Orion MEDIC font références aux risques assurés dans cette proposition d'avenant. L'inclusion ultérieure de ces couvertures supplémentaires nécessite une nouvelle signature de la proposition d'assurance principale Orion MEDIC.

Nom / Prénom du preneur d'assurance

Adresse

### 1. Terrains/biens immobiliers supplémentaires

Pour les biens suivants, la couverture d'assurance s'applique conformément à l'art. C3 alinéa 9a (droit des contrats d'entreprise) et alinéa 12 a-d (protection juridique pour les propriétés de biens-fonds).

N°	Adresse	Prime en CHF (incl. 5% timbre fédéral)
1	<input type="text"/>	CHF 52.50
2	<input type="text"/>	CHF 52.50
3	<input type="text"/>	CHF 52.50
4	<input type="text"/>	CHF 52.50
5	<input type="text"/>	CHF 52.50
6	<input type="text"/>	CHF 52.50
7	<input type="text"/>	CHF 52.50
8	<input type="text"/>	CHF 52.50
<b>Prime annuelle totale (y compris 5% de timbre fédéral) pour les terrains/biens immobiliers supplémentaires</b>		<input type="text"/>

## 2. Protection juridique du bailleur

Vous êtes assuré en cas de litiges pour les unités locatives suivantes, issus de bail à ferme ou de bail locatif avec vos locataires ou gérants conformément à l'art. C3 alinéa 12f. Parallèlement, pour les biens immobiliers concernés, la couverture d'assurance s'applique conformément à l'art. C3 alinéa 9a (droit des contrats d'entreprise) et alinéa 12a-d (protection juridique pour les propriétés foncières).

**Primes (y compris 5% timbre fédéral):**

CHF 90 par unité locative (appartement, maison individuelle, bureau, entrepôt)

A noter : - Les entreprises de restauration ne sont pas assurables en tant que locataires ou gérants.

N°	Adresse	*Nombre d'unités à CHF 90 l'unité	*Numéros d'appartements assurés	Prime en CHF (incl. 5% timbre fédéral)
1	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
2	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
3	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
4	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
5	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
6	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
7	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
8	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<b>Prime totale (y compris 5% de timbre fédéral) pour la protection juridique du bailleur</b>				<input type="text"/>

\* Si des appartements ne sont pas loués dans un immeuble, merci de nous indiquer ceux loués à assurer avec leurs situations, no d'appartement, l'étage ainsi que leurs positions, gauche ou droite.

## 3. Protection juridique des pilotes et propriétaires d'aéronefs

### Protection juridique des pilotes

Cette assurance complémentaire vaut pour les personnes assurées comme pilote actif de n'importe quel aéronef de max. 5,7 tonnes. Par ailleurs, les personnes sont assurées en cas de procédure pénale en tant que pilote professionnel d'un gros porteur. L'étendue de la couverture d'assurance est stipulée dans les dispositions complémentaires correspondantes.

**La protection juridique des pilotes est souhaitée: Prime annuelle (y compris 5% timbre fédéral) : CHF 105**

### Risque du propriétaire d'aéronef

Cette assurance complémentaire vaut pour les personnes assurées en tant que propriétaire ou détenteur de maximum deux aéronefs immatriculés en Suisse de max. 5,7 tonnes l'unité. L'étendue de la couverture d'assurance est stipulée dans les dispositions complémentaires correspondantes.

**Le risque du propriétaire d'aéronef est souhaité : Prime annuelle (y compris 5% timbre fédéral) : CHF 84**

Lieu / date

Signature du proposant

Pliés, ils se glissent dans une enveloppe C4/C5 avec fenêtre  
à gauche ou à droite.



Orion Rechtsschutz-Versicherung AG  
Aeschenvorstadt 50  
4051 Basel

Orion Rechtsschutz-Versicherung AG  
Aeschenvorstadt 50  
4051 Basel